

2A HOLDING

Société Par Actions Simplifiée au capital de 50 000.00 €

Siège social : 18 RUE DE LONGCHAMP

87270 COUZEIX

879 358 067 RCS

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE **EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, et le trente septembre, à dix heures, Monsieur Arnaud ANTOINET l'associé unique est en possession des documents suivants :

- son rapport,
- les statuts sociaux,
- le texte des décisions proposées.

Il précise l'ordre du jour des présentes décisions :

- Transfert de siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique décide de transférer, à compter du 30 septembre 2021, le siège social de COUZEIX (Haute Vienne) 18 RUE DE LONGCHAMP, à Lotissement de la Fontaine Saint Martial 87220 FEYTIAT (Haute Vienne).

DEUXIÈME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

"Article 4 - Siège social"

"Le siège social est fixé à Lotissement de la Fontaine Saint Martial 87220 FEYTIAT."

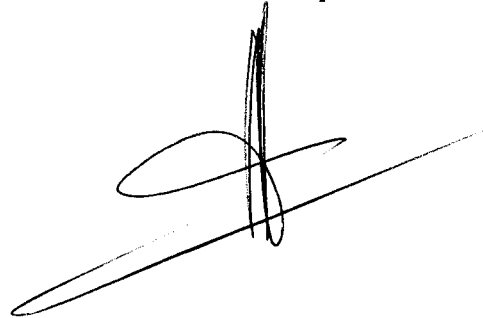
Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique, et consigné sur le registre des décisions.

L'associé unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the top, a horizontal line crossing it, and a long diagonal stroke extending to the right.